

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 FEVRIER 2023

OBJET :

CM2023_002
Convention de veille
avec l'EPFNA pour la
production de
logements aidés
Programme pluriannuel
d'intervention
2023-2027

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

27

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / MAGEAUD / JUAN / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame RENOULEAU représentée par Monsieur FRANCHI
Madame RATISKOL représentée par Monsieur DAUDENS
Monsieur PETIT représenté par Monsieur DITGEN
Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE

ABSENTES EXCUSEES NON REPRESENTEES :

Madame TOURNEUR
Madame LAVOIES

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CONVENTION DE VEILLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS
AIDES
PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2023 – 2027**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) accompagne la commune depuis 2015 dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie foncière visant le développement de l'offre de logements locatifs sociaux et de projets mixtes au service du développement du centre-bourg.

Afin de renouveler et de faire évoluer ce partenariat, il est proposé une convention permettant de poursuivre la veille foncière et d'établir une stratégie foncière en accord avec les ambitions de la commune, dans le cadre, notamment, du dispositif Petites Villes de Demain.

Cette convention détermine :

- Les objectifs partagés par la commune et l'EPFNA,
- Les engagements et obligations en vue de sécuriser une éventuelle intervention foncière future à travers la réalisation des études déterminées au sein de la convention,
- Les conditions dans lesquelles les biens acquis par l'EPFNA seront revendus à un opérateur désigné par la commune,
- Les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPFNA et de la commune, et notamment les conditions financières de réalisation des études.

La convention de veille se déclinera en conventions de réalisation pour chaque site de projet en cours de développement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER la convention de veille et le règlement d'intervention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, ci-annexés,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention, le règlement d'intervention et tout document s'y rapportant.

Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 2 février 2023
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA